



EDITION 2021

Développer les compétences des professionnels du handicap

Association Loi 1901 - Organisme de formation depuis juin 2000

Deuxième du nom le catalogue de formations 2021 à destination des professionnels accompagnant des personnes en situation de handicap revendique d'être largement inspiré par le catalogue de formations destinés au secteur de la gérontologie.

Parce que, au bout du compte, « les essentiels » sont les mêmes. Parce que l'ADN de l'association AGE 91 qui de tout temps a placé la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance au centre de ses préoccupations vaut d'abord pour la personne, qu'elle soit âgée ou en situation de handicap.

L'irruption du virus de la COVID 19 et ses conséquences pour les personnes en situation de handicap comme pour les professionnels a transformé en profondeur les conditions de vie et d'accompagnement. Ces transformations sont profondes, vont perdurer et ne manqueront pas d'être présentes dans l'ensemble des actions de formation.

*La volonté d'être « **au plus près du terrain** » continue de structurer l'offre de formation. Par les thématiques présentées mais aussi par les intervenants expérimentés, ayant une connaissance approfondie des établissements et services, ils peuvent adapter leur propos en fonction des réalités des participants.*

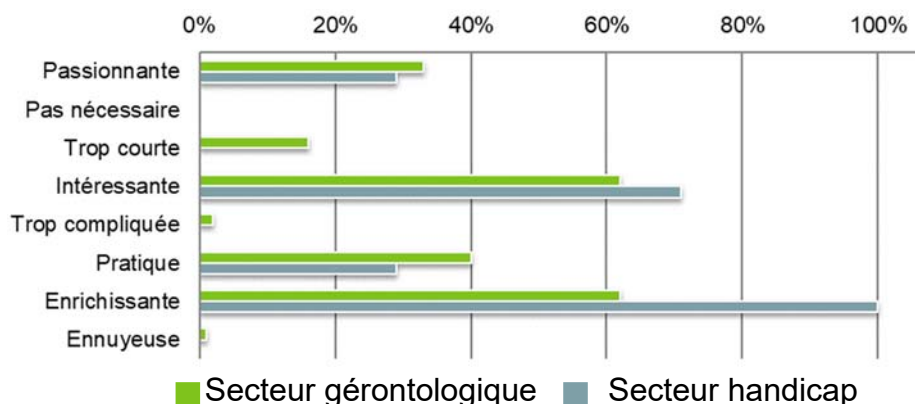
*Parce que la promotion de la bientraitance est une ambition au long court, en perpétuelle adaptation, le service formation de l'association AGE 91 est disponible pour entendre, imaginer, co-construire des projets de formation adaptés à chacun et déclinables de façon pluriannuelle. La mise en œuvre de cette capacité partagée nous fera **partenaire plutôt que prestataire**. N'est-ce pas là une autre belle ambition ?*

*Docteur Bernard Duportet
Président*

QUELQUES INDICATEURS DE RESULTATS

Depuis 2001, l'organisme de formation de l'association AGE 91 a dispensé **2 791 actions de formation** auprès de **25 774 professionnels** du médico-social.

Quels qualificatifs utilisent les stagiaires pour qualifier nos formations ? (Données 2020)



Le contenu de la formation a-t-il répondu à leurs attentes ?

OUI à 100 %

Les mots des professionnels

- ✘ « J'ai apprécié les explications concrètes sur des cas vécus dans la M.A.S. »
- ✘ « Plus : la théorie et les exemples concrets. »
- ✘ « La formation nous a offert des outils favorisant une introspection pour comprendre ou évaluer notre seuil de stress et de trouver des astuces pour le gérer. »
- ✘ « La session m'a éclairé sur la législation et les informations sur les médicaments que je ne connaissais pas. »
- ✘ « Ce qui m'a plu est la liberté d'expression et de parole, pouvoir intervenir avec beaucoup de questions. Nous avons pu aborder la thématique et d'autres problématiques. »

Référencée DATADOCK

L'association AGE 91 est « datadockée », cela signifie que l'organisme de formation répond aux critères qualité (articles R.6316-1 à R. 6316-4 du code du travail) et peut être inscrite par les financeurs dans leur catalogue de référence des organismes de formation.



Habilitée DPC



L'association AGE 91 est également habilitée depuis 2014 à dispenser des programmes de DPC. Cette habilitation signifie que les programmes identifiés DPC répondent aux exigences de qualité définies par la Haute Autorité de Santé et l'Agence nationale du DPC pour les professionnels suivants :

- Aide soignant
- Infirmier diplômé d'état

Prochaine étape : la certification QUALIOPi...

Une ordonnance prise dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 instaure plusieurs mesures exceptionnelles dans le champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Parmi elles, l'entrée en vigueur de la certification qualité « QUALIOPi » est repoussée au 1er janvier 2022. Nous procéderons donc aux démarches requises dès le dernier trimestre 2020 et en 2021 pour son obtention dans les délais requis.

REDACTION

Stéphanie BLANCHARD
Céline DELAHAYE

FORMATEURS

Nathalie AUBERT
Natacha BERCHEL
Annie-Claude CONAN
Isabelle DEBEVEC
Isabelle DERANCY
Omar DIDAOU
Anne GRINEVALD
Pedro NEGREIROS
Patrick OZERAY
Isabelle ZEMIRLINE

...

Edition annuelle / Parution : 10/2020

Tirage : 150 exemplaires

Diffusion gratuite

Cible de distribution : MAS, FAM,
Foyer d'hébergement, Foyer de
vie...

VOS CONTACTS

Une formation vous intéresse...

Vous souhaitez :

- ◆ obtenir un devis
- ◆ recevoir un programme détaillé
- ◆ valider une date de formation
- ◆ transmettre la liste des participants
- ◆ des précisions sur les objectifs et les axes essentiels de nos formations
- ◆ des conseils et/ou orientation vers la formation la plus adaptée
- ◆ une formation sur mesure, adaptée aux besoins spécifiques de votre structure

Pour répondre à vos besoins et questions :

Stéphanie BLANCHARD

Responsable Formation
Tél. : 01 64 99 65 05
formation@age91.org

ou

Céline DELAHAYE

Assistante de Formation
secretaire@age91.org

SOMMAIRE FORMATIONS

TARIFS ET MODALITES 8 à 9

1. ACCOMPAGNEMENT DE L'ADULTE HANDICAPE 11 à 15

Le refus d'aide et le refus de soin	12
Initiation à la démarche éthique	13
Sensibilisation aux soins palliatifs en établissement d'hébergement	14
Détente et relaxation par la musique	15

2. PRATIQUES PROFESSIONNELLES 17 à 23

Prévenir l'épuisement professionnel, gestion du stress et de l'agressivité	18
Travailler en équipe	19
Les spécificités du travail de nuit	20
Le circuit du médicament	21
Escarres : définir, comprendre et prévenir	22
Risques infectieux : les précautions standard	23

3. CADRE LEGISLATIF 25 à 30

La protection juridique des majeurs	26
Droits et devoirs des usagers	27
Le secret professionnel	28
Droit au risque : comment concilier liberté, sécurité et responsabilité?	29
Expression de la volonté et fin de vie	30

RECAPITULATIF DES SESSIONS INTER 32

BULLETIN D'INSCRIPTION 33

ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL 35 à 37

Groupe d'analyse des pratiques	36
Groupe de parole	37

INTRA

TARIFS ET MODALITES

Les formations proposées en Intra vous permettent de former, en même temps, une même équipe, au sein de votre structure.

Lieu de réalisation

En intra-établissement, c'est-à-dire au sein de votre structure.

Tarifs (par groupe)

Formation 1 jour	1 200 €
Formation 2 jours	2 400 €

Les tarifs indiqués s'entendent hors taxes, en exonération de TVA et comprennent la formation, les supports pédagogiques et les frais de déplacement du formateur si celle-ci a lieu en Essonne. Sinon, les frais de déplacement feront l'objet d'une facturation complémentaire (frais réels).

Devis et délai d'accès

Adressé sur simple demande dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.

Après signature, la programmation se fera conformément aux délais fixés avec le donneur d'ordre.

Convention de formation

Après réception de votre « bon pour accord », une convention de formation vous est établie. Un acompte de 30 % devra être versé lors de sa signature.

Facturation

La facturation s'effectue après réalisation et est payable au comptant.

Effectif conseillé

Afin de permettre des échanges avec le formateur, l'effectif conseillé est de **12 personnes maximum**.

Personnes en situation de handicap

Nous consulter

Evaluations

Mesure de l'évolution des acquis des stagiaires (quizz avant/après).

Evaluation de la satisfaction, de la pertinence de l'enseignement au regard des besoins et des qualités du formateur.

Suivi

1 mois après la formation, vous recevez copie des feuilles d'émargement, les certificats de réalisation et une synthèse de la satisfaction des stagiaires.

Conditions générales de vente

détaillées en pages 38 et 39

Le + : l'adhésion à notre association donne droit à des **remises** sur les formations INTRA proposées au catalogue. Le taux de remise varie de **5 à 12 %**, en fonction du montant global de la commande. Bulletin disponible sur www.age91.org, rubrique « Rejoignez-nous ».

INTER

TARIFS ET MODALITES

Parallèlement aux formations réalisées en Intra nous proposons également un programme de **formations en inter-établissements**, permettant aux professionnels de **s'inscrire individuellement**.

Lieu de réalisation

Le lieu du stage est différent en fonction de la thématique et de la date de réalisation : Le Coudray-Montceaux, Evry ou Ris Orangis.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Tarif (par jour et par personne)

120 €

Formulaire d'inscription

Inscrivez vos salariés individuellement en photocopiant le bulletin d'inscription page 33 autant de fois que de besoin.

Confirmation d'inscription

Votre inscription ne pourra être validée que si l'effectif minimum est atteint (soit 8 personnes).

A réception de votre inscription, nous vous envoyons une convention de formation simplifiée.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription.

Délai d'accès

Les dates d'intervention sont annoncées sur le catalogue et le site internet. Vous pouvez vous inscrire de 15 jours à 1 an avant la date de la session.

Convocation

15 jours avant la réalisation de la formation, la (ou les) convocations) vous est (sont) adressée(s) par courrier.

Facturation

La facturation s'effectue après réalisation et est payable au comptant.

Evaluations

Mesure de l'évolution des acquis des stagiaires (quizz avant/après)

Evaluation de la satisfaction, de la pertinence de l'enseignement au regard des besoins et des qualités du formateur.

Suivi

1 mois après la formation, vous recevez copie des feuilles d'émargement, les certificats de réalisation et une synthèse de la satisfaction des stagiaires.

Conditions générales de vente

détaillées en pages 38 et 39





CHAPITRE 1

Accompagnement de l'adulte en situation de handicap

- Le refus d'aide et le refus de soin..... 10
- Initiation à la démarche Ethique 11
- Sensibilisation aux soins palliatifs en établissement
d'hébergement..... 12
- Détente et relaxation par la musique 13

LE REFUS D'AIDE ET LE REFUS DE SOIN

Objectifs

- Présenter les différentes situations de résistance à l'aide et leurs tenants socio-psychologiques
- Présenter le cadre légal et les réflexions éthiques sur le consentement et le refus d'aide
- Aborder les différentes attitudes possibles des professionnels et leurs limites
- Apprendre à savoir répondre par des techniques de communication

Axes essentiels

- **Le cadre**
Définition du refus d'aide
Clarification refus / opposition
Besoins fondamentaux
Pratiques éthiques et juridiques du soin
Libertés et droits
Critères d'aide à la décision
Responsabilités
Missions et limites
- **Les situations**
Analyse de situations de refus d'intervention (alimentaire, hygiène, médicaments...)
Ressorts socio-psychologiques du refus d'aide
Troubles du comportement et refus d'aide
Situations cliniques : douleur, état confusionnel
- **Les ressources**
Vécu du professionnel
Adapter son accompagnement

et trouver des ressources d'aide différentes
Techniques de communication, de diversion
Gérer opposition et agressivité
Étapes permettant le passage du refus à l'acceptation

Méthodes

- Apports théoriques
- Fiche d'analyse du refus
- Autodiagnostic
- Cas cliniques

Public concerné

Tout professionnel travaillant auprès d'adultes en situation de handicap
Pré-requis : aucun

Intervenant

Formateur thérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures

En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

240 €

27 & 28 mai 2021

INITIATION A LA DEMARCHE ETHIQUE

Objectifs

- Sensibiliser et initier l'équipe à la démarche éthique
- Permettre d'intégrer une démarche éthique dans la pratique professionnelle en identifiant les éthiques dans les situations de soins
- Permettre au professionnel d'enrichir sa réflexion pour adapter sa prise en soin de la personne, dans le respect des droits de celle-ci

Axes essentiels

- Aborder les différentes théories, les principes :
 - éthique,
 - déontologie,
 - morale.
- Les concepts fondamentaux de l'éthique du soin :
 - autonomie,
 - bienfaisance,
 - non malfaisance,
 - justice.
- L'application des concepts dans le soin
 - ce que dit la loi
 - les droits du résident
- Analyser les situations et identifier les problèmes éthiques fréquemment rencontrés dans le service :
 - Refus de soin, refus d'alimentation
 - Arrêt des traitements, arrêt de l'alimentation
 - Demande de non acharnement, demande d'euthanasie

- Formaliser la réflexion éthique

Méthodes

L'interactivité entre le formateur et les participants est au cœur de nos interventions. Ces dernières doivent permettre de favoriser les échanges de pratiques et l'exposition de situations difficiles rencontrées par les professionnels.

- Travail d'actualisation des connaissances théoriques par diaporama
- Travail en groupe sur des cas pratiques : utilisation d'une grille d'aide à la décision

Public concerné

Tout professionnel travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Pré-requis : aucun

Intervenant

Psychologue clinicien

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

SENSIBILISATION AUX SOINS PALLIATIFS EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT

Objectif

L'espérance de vie des personnes handicapées augmente plus vite que celle de la population générale. Or, cette évolution se traduit par « l'avancée en âge » de personnes très lourdement handicapées, et donc par l'apparition de situations de plus en plus complexes : au handicap viennent en effet se surajouter des problèmes liés à l'âge et des maladies chroniques parfois graves.

L'objectif de cette formation est donc de sensibiliser les professionnels aux soins palliatifs en définissant l'ensemble de ses concepts et apporter une réflexion éthique à la démarche.

Axes essentiels

- Concepts et définition
 - soins curatifs
 - soins palliatifs
 - soins de confort
 - accompagnement en fin de vie
 - historique des soins palliatifs
 - définition de la SFAP
 - Spécificités du Handicap aux soins palliatifs
 - Le cadre éthique et juridique des soins palliatifs
 - historique des lois
 - lutte contre la douleur
 - lutte contre l'acharnement thérapeutique
 - droit aux soins palliatifs
 - droit à la sédation profonde et terminale
 - La question de l'euthanasie
 - La démarche pluridisciplinaire
- Une démarche palliative de qualité ne peut se concevoir que dans le

cadre d'un travail pluridisciplinaire.

Méthodes

- Apport théorique
- Echanges et réflexions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap
Pré-requis : aucun

Intervenant

Psychologue ou infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures



En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

DETENTE ET RELAXATION PAR LA MUSIQUE

Objectifs

- Etudier et comprendre les effets du son sur l'être humain
- Connaître les impacts du son sur les plans physiologiques et psychiques
- Développer le principe de bien-être, ressourcement et du « lâcher prise »
- Savoir utiliser la musique appropriée aux méthodes de relaxation choisies
- Etendre son répertoire musical et sonore des supports à utiliser
- Apprendre à mettre en place un atelier de relaxation musicale au sein de son établissement

Axes essentiels

- Comprendre l'importance du phénomène sonore pendant la relaxation
 - les effets physiques et psychiques de l'environnement sonore
 - Action de la musique sur notre humeur et psychisme
 - Principes du bien-être et du ressourcement
- Choisir les musiques appropriées
 - Catégoriser les musiques en fonction de leur utilisation
 - Principe de base de la musicothérapie
 - Utilisation des techniques de relaxation
- Facteurs de risque professionnel, personnel
- Mettre en place un atelier de relaxation musicale : les condi-

- tions de la réussite
- Conditions de lieu, de temps et de contexte
- Comprendre le fonctionnement du cerveau pendant la relaxation
- Théorie et pratique de la relaxation

Méthodes

- Théorie et exercices
- Mises en pratique
- Séances de relaxation

Public concerné

Professionnels travaillant en établissement d'hébergement
Pré-requis : aucun

Intervenant

Formateur psychothérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures

En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

240 €

1er & 2 avril 2021





CHAPITRE 2

Pratiques professionnelles

- Prévenir l'épuisement professionnel, gestion du stress et de l'agressivité 16
- Travailler en équipe..... 17
- Les spécificités du travail de nuit 18
- Le circuit du médicament 19
- Escarres : définir, comprendre et prévenir 20
- Risques infectieux : les précautions standard 21

PREVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL, GESTION DU STRESS ET DE L'AGRESSIVITE

Objectifs

- Savoir reconnaître les symptômes d'un épuisement professionnel pour mieux le prévenir et le prendre en charge
- Apprendre à se connaître en tant qu'individu pour une meilleure approche du soin et de la relation à l'autre
- Adopter une bonne approche professionnelle pour prévenir l'épuisement
- Comprendre les mécanismes du comportement agressif pour mieux y faire face

Axes essentiels

- Définitions : stress, agressivité, burn out, épuisement professionnel
- Signes et symptômes du stress, de l'agressivité et de l'épuisement professionnel
- Facteurs de risque professionnels, personnels
- Savoir prendre soin de soi en tant qu'individu
 - Connaissance de soi
 - Besoins fondamentaux
 - Techniques de relaxation, etc...
- Savoir prendre soin de soi en tant que professionnel de l'accompagnement :
 - Bonne distance physique
 - Bonne distance émotionnelle
 - La communication dans l'accompagnement, etc...
- Comment gérer une situation d'agressivité

- Stratégies face aux conduites agressives
- Capacité à réagir

Méthodes

- Exposé théorique
- Séance de relaxation
- Outils de gestion du stress
- Jeux de rôles

Public concerné

Tout professionnel en relation avec des personnes en situation de handicap

Pré-requis : aucun

Intervenant

Formateur psychothérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures



En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

240 €

30 septembre & 1er octobre 2021

TRAVAILLER EN EQUIPE

Objectifs

- Comprendre les principes et les règles de la dynamique d'équipe
- Communiquer avec efficacité
- Savoir s'organiser individuellement et collectivement
- Redynamiser le sens du travail en équipe

Axes essentiels

- Les principes d'une dynamique d'équipe :
 - Qualité relationnelle
 - Qualité de communication
 - Autonomie, responsabilité, conscience professionnelle
 - Connaissance mutuelle
 - Valeurs partagées
- Communiquer avec efficacité
 - Communication : cohésion et efficacité
 - Favoriser la qualité de vie au travail
 - Développer sa capacité à s'exprimer, à être entendu, à entendre le point de vue de l'autre
 - Identifier les dysfonctionnements
 - Qu'entend-t-on par malentendu, incompréhension ?
 - Sortir des jeux psychologiques et des situations bloquées et savoir recadrer
 - Développer une attitude juste
 - Acquérir plus de souplesse et d'adaptabilité
 - Valoriser la communication positive
- Clarifier son rôle et sa place

dans l'équipe, s'organiser individuellement et collectivement

- Apprendre à s'affirmer et à s'exprimer en respectant le point de vue de l'autre
- Reconnaître la contribution individuelle et collective
- Prendre en compte le cadre de référence et les contraintes
- Reconnaître les compétences au sein de l'équipe
- Tenir compte des différences de personnalité
- Contribuer à fédérer l'équipe autour d'un travail commun

Méthodes

- Jeux de rôle
- Mises en situation
- Exercices ludiques

Public concerné

Tout professionnel amené à travailler au sein d'une équipe
Pré-requis : aucun

Intervenant

Formateur psychothérapeute

Durée

2 jours, soit 14 heures

En intra (tarif groupe)

2 400 €

Dates à convenir ensemble

LES SPECIFICITES DU TRAVAIL DE NUIT

Objectif

- Adapter ses pratiques professionnelles aux spécificités de la nuit
- Repérer les particularités du veilleur ou soignant de nuit
- Comprendre le rythme jour/nuit pour optimiser son travail
- Identifier et accompagner les plaintes nocturnes des résidents

Axes essentiels

- Définition du travail de nuit
- Les états et les stades du sommeil
 - le sommeil lent
 - le sommeil paradoxal
 - leur succession au cours de la nuit
- Le sommeil des résidents et les conséquences du vieillissement physiologique
- Les troubles du sommeil
- Les rythmes biologiques et le sommeil des travailleurs de nuit
- Les conditions spécifiques du travail de nuit
 - lumière artificielle et obscurité
 - le bruit et le silence
 - le sommeil et l'état de veille
 - les plaintes nocturnes d'ordre physique et psychologique
 - l'ajustement des pratiques
 - les conduites à tenir : assurer un confort physique et psychologique ; préserver le sommeil des résidents

- Soignant ou veilleur de nuit : la solitude du professionnel
- Le relais entre équipe de nuit et équipe de jour

Méthodes

- Apports théoriques
- Extrait vidéo
- Analyse des pratiques

Public concerné

Professionnels intervenant en établissement d'hébergement et plus particulièrement la nuit. Toutefois, la présence de quelques personnels de jour est très bénéfique au groupe pour une meilleure compréhension des spécificités jour/nuit.

Pré-requis : aucun

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

12 avril 2021

LE CIRCUIT DU MEDICAMENT

*De plus en plus de structures médico-sociales sont amenées à solliciter des personnels non formés à la distribution des médicaments.
Il paraît judicieux d'apporter des éléments à ces professionnels pour éviter des erreurs ou des dérives.*

Objectif

- Rappeler la législation sur la prescription, la préparation et la distribution des médicaments
- Apporter des connaissances générales sur les médicaments
- Amener les professionnels à réfléchir sur les erreurs et leurs conséquences

Axes essentiels

- Cadre législatif
- Le circuit d'Autorisation de Mise sur le Marché
 - Connaître le circuit
 - Etapes de mise sur le marché
 - Rôle d'un médicament
 - Rôle de l'ANSM
- Différentes formes galéniques
 - Composition d'un traitement
 - Les différentes formes sous lesquelles un traitement peut être administré
- Différents modes d'administration
 - Adapter l'administration en fonction de la forme galénique
 - Déterminer à quel moment un traitement doit se prendre
 - Quels modes d'administration autorisés pour les AS / AES ?
- Les grandes classes médicamenteuses : leurs rôles, leurs effets secondaires
 - Catégories de traitements

- Effets secondaires et surveillance qui doit en résulter
- Conduite à tenir

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Etude des protocoles existants dans l'établissement
- Echanges

Public concerné

Professionnels amenés à distribuer des médicaments.

Présence de l'IDE référent indispensable pour le bon déroulement de la formation.
Pré-requis : aucun

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

2 mars 2021

ESCARRES : DEFINIR, COMPRENDRE ET PREVENIR

Objectif

- Connaître les différentes escarres et plaies
- Comprendre les mécanismes de leur formation
- Prévenir et prendre en charge les escarres et les plaies chroniques

Axes essentiels

- Physiopathologie
 - Anatomie, structure et rôle de la peau
 - Définition de l'escarre
 - Mécanisme de formation
- Différentes escarres
 - Trochanter
 - Ischions
 - Sacrum
 - Talons
 - Sonde urinaire
- Classification des escarres
 - Rougeur
 - Désépidermisation
 - Nécrose
 - Ulcère
- Prévention des escarres
 - Evaluation des risques
 - Surveillance
 - Effleurage
 - Dénutrition
 - Support
 - Les outils d'évaluation
- Les traitements
- Cas pratiques

Méthodes

- Exposé théorique
- Mises en situation (mettre à disposition un lit)
- Discussions et réflexions sur les pratiques professionnelles

Public concerné

Ensemble des professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap

Pré-requis : aucun

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures



En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

25 novembre 2021

RISQUES INFECTIEUX : LES PRECAUTIONS STANDARD

Objectif

Eviter tout risque de transmission par le sang, les liquides biologiques ou tout autre produit d'origine humaine et tout autre risque de transmission croisée de micro-organismes.

Axes essentiels

- Le risque infectieux en établissement d'hébergement
- La tenue professionnelle
- L'hygiène des mains
- Les protections complémentaires : gants, sur-blouse, tablier, masque, lunettes...
- La gestion des surfaces (formation du biofilm)
- La gestion du matériel
- La gestion du linge
- La gestion des excréments
- La gestion des déchets
- Les AES (Accident par Exposition au Sang)
 - Définition
 - Prévention
 - Gestion du matériel à risque
 - Conduites à tenir

Méthodes

- Apports théoriques
- Analyse des pratiques
- Mises en situation

Public concerné

Ensemble des professionnels exerçant en établissement d'hébergement
Pré-requis : aucun

Intervenant

Cadre infirmier

Durée

1 jour, soit 7 heures



En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble





CHAPITRE 3

Cadre législatif

- La protection juridique des majeurs 20
- Droits et devoirs des usagers..... 21
- Le secret professionnel 22
- Droit au risque : comment concilier liberté, sécurité et responsabilité ? 23
- Expression de la volonté et fin de vie..... 24

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Objectifs

Permettre aux professionnels de :

- Mieux appréhender ces dispositifs,
- Identifier les situations où on peut les solliciter.
- Identifier les personnes qui peuvent en faire la demande et l'autorité judiciaire à qui s'adresser.
- Mieux cerner la procédure à respecter et les modalités de gestion.
- Etudier les autres dispositifs existants

Axes essentiels

- L'objet des mesures de protection juridique.
- Une protection à la personne et aux biens du protégé.
- La nécessité d'une altération des facultés constatée médicalement.
- Une mesure subsidiaire, nécessaire et proportionnée.
- 3 types de mesures de protection : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle.
- Les personnes pouvant solliciter la mesure, la procédure et l'instruction de la demande.
- Les modalités de mise en œuvre de la mesure.
- Le mandat de protection future.
- Les obligations du curateur ou tuteur.
- Les recours possibles.
- Les mesures d'accompagne-

ment social personnalisé et judiciaire.

- La procuration devant notaire.
L'habilitation familiale.

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges et discussions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap. Présence d'au moins un personnel encadrant est recommandée. Pré-requis : aucun

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

15 septembre 2021

DROITS ET DEVOIRS DES USAGERS

Objectifs

- Favoriser l'accès au droit des personnes en situation de handicap en institution.
- Sensibiliser les professionnels sur les droits et devoirs des usagers
- Informer et orienter sur les dispositifs existants.

Axes essentiels

- Choix du lieu et du cadre de vie
- La conclusion des documents contractuels (ex : document individuel de prise en charge, contrat de séjour, etc...)
- Une vie sociale et culturelle malgré les handicaps
- Présence et rôle des proches
 - La recherche constante du maintien des relations à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de vie
 - La coopération des proches à la qualité de vie
- Patrimoine et revenus
 - La maîtrise du patrimoine et de ses revenus laissés à la personne
 - La question du recours aux obligés alimentaires en cas de nécessité
- Exercice des droits civiques et protection juridique de la personne

- Le droit de vote
- Les mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle)
- L'habilitation familiale

- Accès et consentement aux soins

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges et discussions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap.
Pré-requis : aucun

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

LE SECRET PROFESSIONNEL

Objectifs

Amener les professionnels à :

- Mieux comprendre et différencier les notions de "secret professionnel", "obligation de discrétion" et "obligation de réserve"
- Appréhender la notion de secret professionnel, de "secret partagé"
- Réfléchir aux implications de ces notions sur leurs pratiques quotidiennes

Axes essentiels

- Les notions de secret professionnel / obligation de discrétion / obligation de réserve pour les fonctionnaires
- La violation du secret professionnel, une infraction caractérisée par la réunion de 3 éléments
- Les personnes tenues au secret professionnel
- Secret « individuel » ou secret partagé ?
 - position du législateur lors de l'élaboration du nouveau code pénal (1992)
 - l'état actuel de la législation
- Les limites du secret professionnel :
 - les dérogations légales
 - l'infraction de non assistance à personne en péril

- Protection du professionnel révélant des faits de maltraitance

Méthodes

- Diaporama
- 1/2 journée : apports théoriques
- 1/2 journée : analyse de situations pratiques

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap. Présence d'au moins un personnel encadrant est recommandée. Pré-requis : aucun

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour
ou
2 demi-journées, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date(s) à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

29 septembre 2021

DROIT AU RISQUE

Comment concilier liberté, sécurité et responsabilité ?

Objectifs

- Acquérir et renforcer des notions théoriques
- Acquérir une démarche de réflexion face aux situations rencontrées
- Se positionner en tant que professionnel
- Sensibiliser à une lecture juridique des situations rencontrées

Axes essentiels

- Principe
- Le droit au choix du lieu de vie
- Les notions de liberté, sécurité et responsabilité
- Quelques illustrations
 - La liberté d'aller et venir
 - La contention
 - Le refus de soins de la part du résident ou du bénéficiaire
 - Le respect de l'intimité de la personne handicapée
 - Les engagements contractuels
- Les responsabilités civile et pénale du résident ou du bénéficiaire
- Les différentes responsabilités encourues par le personnel de l'établissement ou service social ou médico-social, et/ou de la structure personne morale :
 - Les sanctions disciplinaires
 - La responsabilité civile
 - La responsabilité pénale

- Les sanctions administratives applicables aux établissements sociaux ou médico-sociaux

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Discussions et échanges sur des cas concrets

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap, et plus particulièrement le personnel encadrant.
Pré-requis : aucun

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

31 mars 2021

EXPRESSION DE LA VOLONTE ET FIN DE VIE

Objectifs

- Connaître les droits des patients confrontés à la fin de vie, ainsi que la législation à laquelle ils sont assujettis (loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé dite **loi Kouchner**, loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie dite **loi Léonetti** et loi du 16 février 2016 créant de nouveaux droits aux personnes malades en fin de vie dite loi **Léonetti-Clayes**).
- Mieux appréhender les situations et l'accompagnement des personnes en fin de vie, notamment en cas de décision de limitation ou d'arrêt des thérapeutiques.
- S'interroger sur ses pratiques, son ressenti à la lumière de la loi et de la volonté exprimée par le patient, son entourage (famille, proches) ou la personne de confiance.

Axes essentiels

- La fin de vie au sens de la loi
- Droit d'être informé sur son état de santé
- Accès aux informations de santé
- Droit de participer aux décisions
- Directives anticipées
- Personne de confiance, mesure de protection juridique, mandat de protection future, et habilitation judiciaire
- Acharnement thérapeutique, limitation et arrêt thérapeutique
- Recours à une procédure collégiale
- Secret professionnel
- Obligation pour les profession-

nels d'accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments.

- Euthanasie en France : la loi.

Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Discussions

Public concerné

Professionnels travaillant auprès d'adultes en situation de handicap, notamment le personnel encadrant.

Pré-requis : aucun

Intervenant

Juriste

Durée

1 jour, soit 7 heures

En intra (tarif groupe)

1 200 €

Date à convenir ensemble

En inter (tarif individuel)

120 €

30 novembre 2020

3 novembre 2021



**Permanence à destination
des adultes en situation
de handicap**



07 62 21 15 76

**Permanence téléphonique juridique :
les 2ème et 4ème mercredis du mois
de 9h à 12h**



« Avec le concours financier de la
Conférence des financeurs pilotée par
le Département de l'Essonne »

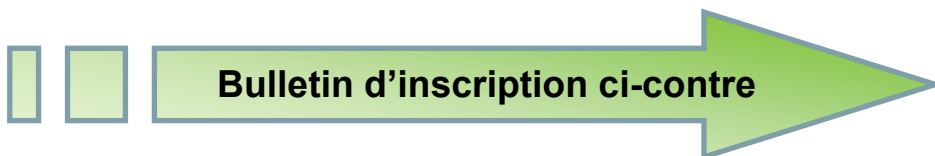
Ce **service gratuit** s'adresse aux **adultes en situation de handicap** mais aussi **aux professionnels** des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, pour toutes problématiques juridiques liées au handicap.

Une juriste :

- vous **écoute**, vous **informe** sur vos droits, vos obligations, dans les domaines civil, pénal, social et administratif ;
- vous **aide** et vous **conseille** dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires ;
- vous **oriente** vers les services compétents.

RECAPITULATIF DES FORMATIONS INTER

THEMES	Dates	Pages
Le refus d'aide et le refus de soin	27 & 28 mai 2021	12
Détente et relaxation par la musique	1er & 2 avril 2021	15
Prévenir l'épuisement professionnel, gestion du stress et de l'agressivité	30 septembre & 1er octobre 2021	18
Les spécificités du travail de nuit	12 avril 2021	20
Le circuit du médicament	2 mars 2021	21
Escarres : définir, comprendre, prévenir	25 novembre 2021	22
La protection juridique des majeurs	15 septembre 2021	26
Le secret professionnel	29 septembre 2021	28
Droit au risque	31 mars 2021	29
Expression de la volonté et fin de vie	30 novembre 2020 3 novembre 2021	30



BULLETIN D'INSCRIPTION / VALANT BON DE COMMANDE

FORMATION
Intitulé :
Date(s) :
Tarif : 120 € x (nb de jours :) =€
PARTICIPANT
M. / Mme :
Fonction :
Personne en situation de handicap : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
RESPONSABLE DU SUIVI DE L'INSCRIPTION
M. / Mme :
Fonction :
Structure :
SIRET : APE :
Adresse :
.....
Tél. : FAX :
e-mail :
ADRESSE DE FACTURATION (si différente)
Structure :
Adresse :
.....
Dossier suivi par :

A....., le

Signature et cachet de l'employeur :



(A photocopier : 1 bulletin par stagiaire)





Accompagnement du personnel

- Groupe d'analyse des pratiques..... 34
- Groupe de parole..... 35

GRUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES

L'analyse de pratique entre professionnels a pour but à la fois de **faciliter le développement continu des compétences professionnelles** et d'aider à la réalisation d'actions sur le terrain.

Les aspects de formation et d'action se complètent et se renforcent mutuellement.

De manière résumée, une analyse de pratique fonctionne selon le principe d'un accompagnement mutuel (chaque participant peut bénéficier de l'accompagnement en groupe de tous les autres participants).

Objectifs :

Permettre à chaque participant de :

- Prendre du temps pour réfléchir à sa pratique et se remettre en question le cas échéant (**s'arrêter et réfléchir**) ;
- Elaborer de nouvelles pistes d'action par rapport à des situations ou des projets complexes (**être plus efficace**) ;
- S'entraider en s'offrant soutien, feed-back et confrontation mutuelle (**avoir un espace de partage, apprendre à aider et être aidé**) ;
- Développer des nouveaux modèles et des savoirs pratiques (**formation-action**).

Intervenant Psychologue ou cadre infirmier	Effectif conseillé 10 personnes maximum par groupe
Durée 2 h par séance	Facteur de succès Organiser des séances régulières sur plusieurs mois
Public concerné Professionnels intervenant auprès d'adultes en situation de handicap.	Tarif : 280 € par séance

Parce que les professionnels de la relation d'aide et du soin peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique, nous proposons de **mettre en place des temps d'écoute, d'expression et d'échange** dans le cadre de séances animées par un psychologue.

Ces temps de parole, animés par un tiers extérieur, permettront ainsi la neutralité des échanges.

Objectif :

Proposer un espace dans lequel l'ensemble des difficultés relationnelles et/ou émotionnelles, rencontrées dans l'exercice de sa fonction, pourrait être exposé sans craindre le jugement de l'autre ou la sanction, en vue d'en prendre conscience, de les comprendre et de les dépasser.

Ce temps doit permettre de réduire l'isolement psycho-social des participants souvent générateur de souffrance.



Intervenant
Psychologue

Durée
2 h par séance

Public concerné
Professionnels intervenant auprès
d'adultes en situation de handicap.

Effectif conseillé
10 personnes maximum par groupe

Facteur de succès
Organiser des séances régulières
sur plusieurs mois

Tarif : **280 €** par séance

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'association AGE 91 est inscrite auprès de la DIRECCTE Ile de France sous le n° 11910475791 et a validé son référencement DATADOCK le 12/05/2017.

Toute demande d'inscription à une formation AGE 91 suppose l'acceptation sans réserve des présentes « Conditions Générales de Vente ». Elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par AGE 91.

INSCRIPTION

S'assurer de la disponibilité des places et/ou de la réalisation effective de la session auprès du service formation de AGE 91.

Donner les coordonnées complètes du service ou de la structure habilité(e) à traiter la facture.

Date limite d'inscription : une semaine avant le début de la session. En fonction de certains impératifs et dans la mesure des possibilités, des inscriptions plus tardives peuvent être admises.

Limitation du nombre de participants : en règle générale ce nombre est fixé à 12 personnes. Il existe des cas particuliers pour les formations prévoyant des simulations en situation de travail (limité à 8 ou 10 personnes en fonction des objectifs pédagogiques). En cas de dépassement, une priorité est donnée aux premières demandes.

Le devis (INTRA) ou le bulletin d'inscription (INTER) doit être signé par une personne habilitée.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après réception du bulletin d'inscription vous recevez un accusé réception par mail. Lorsque le minimum d'inscrit sera atteint (INTER) ou à réception du devis signé (INTRA), une convention de formation sera établie selon les textes en vigueur et vous sera adressée.

CONVOCACTION

Pour les sessions INTER, une convocation écrite de la part de AGE 91 est adressé au donneur d'ordre pour remise au(x) stagiaire(s).

CONVENTION DE FORMATION ET CERTIFICAT DE RÉALISATION

AGE 91 établit et adresse les conventions de formation à l'établissement employeur.

Une feuille de présence est signée par l'ensemble des stagiaires et un certificat de réalisation par stagiaire est adressé à l'établisse-

ment employeur.

ANNULATION D'UNE FORMATION

Cas d'une réalisation en INTRA-établissement

Toute annulation du fait du donneur d'ordre devra être annoncée par écrit ; un accusé de réception sera adressé par retour au donneur d'ordre. Si le délai de prévenance est \leq à 5 jours ouvrés précédant le premier jour de formation, il sera dû 100 % du prix. Si le délai de prévenance est compris entre 6 et 10 jours précédant le premier jour de formation, il sera dû 30 % du prix.

L'Association AGE 91 se réserve le droit de reporter la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Cas d'une réalisation en INTER-établissements

Toute annulation ou demande de report d'un ou plusieurs participants devra être annoncée par écrit ; un accusé de réception vous sera adressé par retour. En cas d'annulation du fait du contractant, il sera dû :

- 100 % du prix si le délai de prévenance est \leq à 5 jours ouvrés précédant le premier jour de formation ;
- 50 % si le délai de prévenance est compris entre 6 et 10 jours ouvrés précédant le premier jour de formation.

Toutefois, les participants pourront se faire remplacer sans frais supplémentaires.

L'Association AGE 91 se réserve le droit de reporter la formation si le nombre minimum de stagiaire n'est pas atteint (à savoir 8 personnes).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Tous nos prix sont nets de taxes. AGE 91 n'est pas assujéti à la TVA. Toute formation commencée est dû en entier. La facture, payable à réception, est envoyée à l'issue de la formation à la structure désignée au moment de l'inscription (INTER) ou mentionnée sur le devis (INTRA). Le paiement peut être réalisé par virement bancaire grâce au RIB présent sur la facture ou par chèque à l'ordre de AGE 91.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartiendra au donneur d'ordre de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (suite)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les formations de l'Association AGE 91 font l'objet de recherches, de travaux et d'investissements longs et coûteux. Le prix de vente donne accès à des données spécifiques pour un participant ciblé.

L'exploitation, la reproduction ainsi que toute diffusion à des tiers, par quelque voie que ce soit, est strictement interdite : livres, documentations, animations, fichiers informatiques, reproduits par le stagiaire pour son compte personnel, celui d'un autre organisme ou de son employeur...

RESPONSABILITÉ

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

CONTESTATION

Toute inscription (INTER) ou signature de devis (INTRA) est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toutes autres, sauf dérogation convenue entre les parties. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable, sera portée devant les tribunaux compétents.

FORMATIONS EN DISTANCIEL

Les règles citées ci-dessus s'appliquent aux formations en distanciel. Les participants doivent disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son et de haut-parleurs, un écran, une connexion internet, un navigateur web avant la signature de la commande.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations personnelles collectées sont enregistrées dans le fichier client et/ou stagiaire et principalement utilisés pour la bonne gestion des relations avec le client et/ou stagiaire et le traitement des contrats de forma-

tion. Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée de trois années ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges, répondre aux demandes des OPCO ou faire respecter les engagements contractuels ; sauf si le client et/ou stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnue par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de AGE 91, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées des tiers liés par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans qu'une autorisation du client et/ou stagiaire ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution des leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, AGE 91 s'engage à ne pas vendre, louer ou céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client et/ou stagiaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client et/ou stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à AGE 91.

Les présentes Conditions Générales de vente ont été actualisées le 25 mars 2021.

Retrouvez notre offre de
formations sur
www.age91.org

AGE 91

Parc de la Julienne
26 rue des Champs
Bâtiment F
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Téléphone : 01 64 99 65 05
Télécopie : 01 81 85 02 55
Courriel : formation@age91.org
www.age91.org

ATTENTION :

A compter du
1er décembre 2020
changement d'adresse :

5 rue Panhard
91830 LE COUDRAY-
MONTCEAUX



NDA : 11910475791
SIRET : 33066709800025
APE : 8559A

